

Ont participé :

- Vincent Bady - SYNAVI
- Romain Baret - CGT Spectacle
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble
- Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images
- Fanny Dechenaud - Afdas
- Sébastien Duenas - SUD Culture
- Lisanne Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA
- Frida Morrone - Réseau National du Conte et des Arts de la Parole (RNCAP)
- Ariane Naegelen - DRAC ARA
- Clément Peretjatko - Collectif des Marionnettistes en AURA
- Céline Fuchs - COREPS

Excusés :

- Sophie Chermat - DREETS ARA
- Bertrand Furic - Jazz(s)RA
- Amélie Guillermet - SMA
- Antonia Vitti - CGT Spectacle
- Ubavka Zaric - DRAC ARA

Ordre du jour :

- Tour d'actualité
- Poursuite du travail sur la lutte contre le travail illégal
- Préparation de la réunion du 29/01/2026 avec les structures d'enseignement supérieur

Tour d'actualité

- **Vincent Bady - SYNAVI** : la plénière du COREPS s'est déroulée le 10 décembre à la Maison de la danse, en présence de la nouvelle DRAC Aymée Rogé et de la VP culture de la Région Sophie Rotkopf. Il y a eu 4 prises de parole : le SYNAVI, le SMA, l'USEP SV et la CGT Spectacle. Belle fréquentation, avec une quarantaine de personnes présentes.
- **Romain Baret - CGT Spectacle** : jeudi 18 décembre, la proposition de loi "continuité de revenus" pour intégrer les artistes auteurs à la caisse de l'assurance chômage sera examinée au Sénat. Une rencontre est prévue le 17/12 à 16h30 au Collège Graphique à ce sujet.
- **Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble** : quels sont vos retours concernant la proposition de loi de finance en cours de discussion ?

- **Vincent Bady - SYNAVI** : a priori, l'enveloppe du FONPEPS passe de 60M€ à 35M€ par an sur 3 ans.
- **Céline Fuchs - COREPS** : le budget du FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique) semble revenir au même niveau qu'en 2025.
- **Ariane Naegelen - DRAC ARA** : une réunion intersectorielle sur le travail illégal a eu lieu, elle a fait émerger des problématiques transversales pour les micro-entrepreneurs notamment. Des fiches pratiques devraient être créées prochainement. Par ailleurs, une mise à jour du [Guide des obligations sociales liées à l'emploi d'artistes et de techniciens dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré](#) est prévue, il sera intéressant de voir quelles seront les nouvelles modalités de contrôle. Enfin et pour information, des déclinaisons régionales des conventions nationales de lutte contre le travail illégal sont prévues dans d'autres secteurs, la coiffure et le transport notamment.
- **Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images** : le COREPS Ile-de-France se lance dans une convention régionale de lutte contre le travail illégal.

Poursuite du travail sur la lutte contre le travail illégal

Questionnaire à destination des artistes et techniciens

Une version quasi définitive du questionnaire à destination des artistes et techniciens a été envoyée avec le compte-rendu du GT Emploi Formation du 14 novembre 2025.

Dernières corrections :

- Titre plus englobant, permettant d'ouvrir le questionnaire aux personnels administratifs : Lutte contre le travail illégal : questionnaire provisoire destiné aux artistes et techniciens > aux professionnels du spectacle vivant
- Inversion de l'ordre des deux premières questions :
 1. Quel est votre métier principal ?
 2. Quel est votre cadre d'emploi ?
- Ajout de l'option « Je ne sais pas » à la question « Vous a-t-on déjà proposé de travailler dans des conditions ne respectant pas le droit du travail ? »
- Ajout de l'option « Autres (précisez) » à la liste des structures employeuses dont le spectacle vivant et les musiques enregistrées sont l'activité principale.

Dernières étapes à prévoir :

- Identification nominative des structures : la question sera tranchée à l'occasion du prochain comité de pilotage du COREPS, le 16 janvier 2026.
- Encart sur le travail illégal à insérer.
- Non-respect des minima des conventions collectives : question complexe, beaucoup de salariés ne les connaissent pas voire ne savent pas de quelle convention collective ils relèvent > rappeler dans le questionnaire où trouver l'information (en haut à gauche de la feuille de paie), même s'ils n'ont pas la réponse ça permettra aux répondants de se poser la question.
- Texte introductif à finaliser :
 - o Présentation du COREPS et de ses membres ;
 - o Objectif de ce questionnaire, piloté par le GT Emploi Formation : identifier les types de lieux et les formes du travail illégal en région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de mettre en place des actions de sensibilisation, de communication voire de formation en direction des types de lieux identifiés.

- Choix entre la version 1 et la version 2 :
 - o La version 2 :
 - nous donnerait des informations plus fines donc plus intéressantes ;
 - risque d'être plus difficile à traiter que la version 1 ;
 - o La version 1 serait plus facile à traiter mais il faudrait y ramener de l'analytique.
- Le choix sera fait par Céline en fonction des possibilités offertes par l'outil de sondage pressenti pour cette étude (LimeSurvey ?).

Questionnaire à destination des employeurs

Ebauche proposée par Vincent Bady et retravaillée collectivement

Type de structure :

- Compagnie / ensemble artistique
- Bureau de production ou d'accompagnement
- Festival
- Opéra
- Théâtre public
- Théâtre privé
- Employeur occasionnel :
 - o Structures de formation professionnelle
 - o Collectivités territoriales
 - o Structures d'éducation populaire
 - o Structures d'enseignement
- Autres (précisez)

Votre structure est-elle labellisée : oui / non. Si oui :

- Label national (précisez)
- Label régional (précisez)
- Autres (précisez)

Date de création de votre structure :

Statut :

- SAS
- Coopérative (SCOP/ Coopérative d'activité et d'emploi)
- Association
- Auto-entrepreneuriat
- Groupement d'employeurs
- Autre (précisez)

Champ de l'activité :

- Théâtre
- Musique
- Danse
- Arts de la rue
- Cirque
- Marionnettes
- Conte
- Pluridisciplinaire
- Action culturelle et éducation artistique
- Autres (précisez)

Votre structure dispose-t-elle d'un Comité social et économique (CSE) ou de délégués du personnel : oui / non.

Nature des emplois 2025 :

- Fonctionnaire
- CDI
- CDD
- Auto-entrepreneur/Micro-entrepreneur
- CDDU (intermittence) Annexe 8 - Personnel administratif et technique du spectacle
- CDDU (intermittence) Annexe 10 - Artiste-interprète
- Autre (précisez)

Volume d'emploi 2025 en équivalent temps plein :

- CDI
- CDD
- CDD intermittent
- Autre (précisez)

Avez-vous, au cours de l'année 2025, fait appel à de la prestation de service ? Si oui, sur quelles missions ?

Quel volume de dépenses :

- 0€ > 5 000 €
- 5 000 € > 10 000 €
- + de 10 000 €

Nombre de contrats 2025 :

- Artistes
- Techniciens
- Personnels administratifs
- Autres (précisez)

Recours au FONPEPS en 2025 :

- Soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauges (APAJ)
- Aide à l'embauche en contrat à durée déterminée ou indéterminée dans le spectacle (AESP)

Conventions collectives :

- Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC - IDCC 1285)
- Convention Collective du Spectacle Vivant Privé (CCN SVP - IDCC 3090)
- Convention collective des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation (ECLAT - IDCC 1518)
- Autre (précisez)

De quelles ressources dispose votre structure sur le droit du travail ?

- Formations
- Personnes qualifiées au sein de l'organisation (salarié, administrateur)
- Ressources documentaires : Légifrance, Jurisculture...
- Services juridiques des syndicats d'employeurs
- Autres (précisez)

Quels sont les freins à l'application stricte du droit du travail dans votre organisation ?

- Budgétaire (volume financier, pression du marché...)
- Méconnaissance législative
- Complexité administrative

- Demandes des salariés
- Autres (précisez)

Votre structure a-t-elle déjà été soumise à un contrôle des organismes sociaux ou administratifs ?

- France Travail
- URSSAF
- DREETS (inspection du travail)
- Chambre régionale des comptes
- Autres (précisez)

Sur quel domaine de votre activité ?

- Emploi artistique
- Emploi technique
- Action culturelle et éducation artistique
- Formation professionnelle

Commentaires

- Attention à déplier les acronymes.
- La logique voudrait qu'on trouve plus de situations de travail illégal dans les petites structures non dédiées mais on va peut-être avoir des surprises.
- Mode de calcul du volume d'emploi :
 - o En heures, en cachets, en équivalents temps plein (ETP) ?
 - o Il faut que les structures puissent trouver des données de manière efficace, avec leur logiciel de paie par exemple
 - o Volume d'emploi = masse salariale > il faudrait lister les statuts dans la nature des emplois
 - o Problème avec le statut d'auto-entrepreneur/micro-entrepreneur : impossible à chiffrer en volume de travail, uniquement en volume financier (ce qui peut poser question mais impossible d'en tirer des conclusions)
 - o On se concentre sur l'emploi salarié alors qu'on pressent du recours illégal à la prestation de service, ce serait peut-être intéressant d'étudier la tendance plutôt qu'un chiffre brut ?
- **Fanny Dechenaud - Afdas** : l'Afdas contrôle les organismes de formation uniquement.
- **Frida Morrone - RNCAP** : mal à l'aise avec ce questionnaire à destination des employeurs : s'ils se savent dans l'illégalité, pourquoi le rempliraient-ils ? Et s'ils n'en sont pas conscients, comment et pourquoi se sentiraient-ils concernés par cette démarche ?
- **Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble** : je partage ce point de vue, il faudrait trouver une approche un peu maligne > expliquez-nous comment vous travaillez / avez-vous le sentiment d'être dans l'illégalité / comment déclarez-vous vos salariés / qu'est-ce qui va et qu'est-ce qui ne va pas / quelles solutions apporter
- **Frida Morrone - RNCAP** : il manque quelque chose qui mettrait en confiance la personne qui répond. Ça n'est pas un contrôle de l'inspection du travail mais ça peut stresser quand même, et plus on va dans le détail plus on met le doigt sur ce qui n'a pas été fait correctement.
- **Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble** : ça rejoint la question de la formation, et notamment de la mobilité des cadres dans la fonction publique. Il faut anonymiser le questionnaire. Peut-être faut-il questionner les pratiques de base et trouver le moyen de demander si ça paraît ok, puis prouver que ça ne l'est pas (dans ce cas, en expliquant pourquoi). Ce questionnaire, qui cherche à savoir d'où vient le problème, ne peut pas être de même nature que celui à destination des salariés qui est déclaratif. Et plus ça va et plus je me dis que c'est trop tôt pour un questionnaire à destination des employeurs : attendons de savoir ce qui sortira du questionnaire à destination des salariés pour creuser.

- **Fanny Dechenaud - Afdas** : quand on va sur le volet RH avec les structures, il est souvent précisé que "ce qu'on se dit reste entre nous". La majorité des personnes qui portent ça ne sont pas sûres de bien faire, elles ont conscience qu'elles sont peut-être limitées sur certains aspects. Je vous rejoins sur la question de la confidentialité, et je suis d'accord sur le fait que le questionnaire à destination des salariés nous orientera sur le questionnaire aux employeurs : les salariés décrivent des situations qu'ils ont vécues, les employeurs doivent analyser leurs pratiques professionnelles sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas.
- **Vincent Bady - SYNAVI** : l'intérêt de ce questionnaire est de mettre en lumière des responsabilités partagées par tous les partenaires. Les camarades d'Occitanie s'en servent pour faire pression sur les collectivités et les subventions. Mais je suis d'accord pour voir comment on avance une fois les données du questionnaire salariés en main.
- **Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images** : ce serait intéressant de savoir comment les autres COREPS avancent sur la question, si d'autres questionnaires ont été réalisés.
- **Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble** : en Occitanie le constat émanait des salariés, ils sont partis de là et pas des employeurs. Les campings, et plus largement les occasionnels, n'auraient sans doute pas eu connaissance de ce questionnaire.
- **Fanny Dechenaud - Afdas** : il y a une fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, on pourrait peut-être s'appuyer dessus pour la diffusion du questionnaire par les réseaux d'employeurs.
- **Romain Baret - CGT Spectacle** : les deux questionnaires sont décorrélés, on peut lancer le questionnaire à destination des salariés et affiner la démarche qu'on aura à destination des employeurs. Je pressens qu'il serait judicieux de faire deux questionnaires pour les employeurs, un pour les professionnels et un pour les occasionnels. Il y a les sachants et les autres, chez qui il y a probablement une part de méconnaissance.

A prévoir

- Renvoi du questionnaire pour validation par les membres du GT avant présentation en COPIL
- Consultation des autres COREPS sur la méthodologie de travail

Préparation de la réunion avec les structures d'enseignement supérieur

Il paraît compliqué de préparer la rencontre dans le temps qu'il nous reste : constitution d'un sous-groupe pour y travailler avant le 29/01 ?

Trois axes de travail ont émergé suite à la dernière rencontre :

- Travail sur le contenu d'un vadémécum (ou autre format) pour l'insertion dans le monde professionnel ;
- Calendrier à proposer pour les interventions sur les droits sociaux dans les établissements ;
- Etat des lieux de la manière dont la question de l'insertion professionnelle est travaillée en interne, par les établissements eux-mêmes.

Au vu des délais, on ne sera pas prêts pour une rencontre fin janvier : il est donc décidé de reporter la rencontre et de consacrer la séance du 29 janvier à la préparation de ce rendez-vous.